Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve - BP 50002 - 62452 - BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-077 du 15 Avril 2013

L'an deux mil treize, le quinze avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-ARTOIS s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Josiane STORET – Chrystèle LECTEZ

MM. Julien MAHIEU - Eric REMY - Gislain BOURY - Philippe GORGUET - Benoît CAILLE - Serge NACRY Roland DELOBELLE - Jean-Noël MENAGE - Julien FORESTIER - Xavier LEROUX - Denis BASSEUX - Gabriel TRANNIN - Jean-Pierre POUTRAIN - Jean DESCAMPS - Michel DELAUTRE - Christian HEMAR - Lucien RZEPKOWSKI- Xavier DUQUESNE - Henri TABARY - Lucien CORBEAU - Jules LAUDE - François KOLASA - Hervé COPIN - Dominique DELEPLACE - Patrick MACHUT - Daniel BEDU - Alain CHAUSSOY — Jean-Marc LETEILLIER -

Xavier DUQUESNE, absent et excusé, a été suppléé par M. Daniel LAVOISIER Henri TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. Bernard DOBOEUF Lucien CORBEAU, absent excusé, a été suppléé par Mme Carole TOURBEZ Jules LAUDE, absent excusé, a été suppléé par M. Alcide THUILLET François KOLASA, absent excusé, a été suppléé par Mme Claudette DUPREZ Hervé COPIN, absent excusé, a été suppléé par M. Joël LOCQUET Dominique DELEPLACE, absent excusé, a été suppléé par M. Philippe SAUVAGE Patrick MACHUT absent excusé, a été suppléé par Michel LALISSE Daniel BEDU, absent excusé, a été suppléé par M. Régis RICHARD

Alain CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Bernard DENNE Jean-Marc LETEILLIER absent excusé a donné pouvoir M DUPREZ Chrystèle LECTEZ absente excusée a donné pouvoir à M. Michel LALISSE

Objet: Convention avec l'Entreprise MOLON

La séance ouverte, Monsieur Le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de procéder à l'entretien des voiries communautaires et des sentiers de randonnées pédestres dépendant de la Communauté de Communes.

Monsieur Le Président présente les propositions de prestations présentées par l'Entreprise MOLON pour l'entretien des voiries communautaires, situées sur le territoire de BERTINCOURT pour un montant de 4 878,55 € TTC, pour l'entretien des voiries communautaires sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Arrageois pour un montant de 4 260,14 € TTC et pour l'entretien des sentiers de randonnées sur le territoire de la Communauté de Communes de BERTINCOURT pour un montant de 2 121,10 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les propositions présentées par l'Entreprise MOLON
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer toutes les pièces relatives à ces contrats de prestations
 - de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la Collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 16 avril et transmission en Préfecture le 16 avril 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage Le 16 avril et transmission en Préfecture le 16 avril 2013. Le Président, Le Président,

muna_l

Jean-Paul DELEVOYE

Jean-Paul DELEVOYE

2013-077 14/04/2013 MOLON